

LIVRÉ LE :



BON DE COMMANDE **COMPOSTEUR**

Je soussigné(e) Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tel :

Mail :

Espaces verts

Surface totale :

☐ de 0 à 300 m²

☐ de 300 à 500 m²

☐ plus de 500 m²

(NB : le volume utile du composteur a été estimé à 1 litre par m²).

Longueur de haies : m² mètres

Commande du composteur

Je désire commander :

- un composteur :

☐ 15,00 € (environ 400 litres selon modèle)

☐ Bois

ou

☐ 30,00 € (environ 600 litres selon modèle)

☐ Plastique

- un lombricomposteur : ☐ 36,00 €

- un bioseau (fourni gratuitement lors de l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur) : ☐ oui
☐ non

J'ai pris connaissance que le matériel me sera livré après avoir suivi la formation au compostage, à une date qui me sera fixée ultérieurement par le service environnement.

Modalités de paiement

A réception de l'avis de somme à payer par le Trésor Public de Rocroi :

☐ Chèque à l'ordre du Trésor Public

☐ Chez les buralistes partenaires sur présentation du titre de recettes

☐ Paiement en ligne – via Payfip

Date :

Signature :

Merci de bien préciser vos coordonnées téléphoniques afin que le Service Environnement puisse prendre contact avec vous pour la livraison.

Formulaire à retourner à l'adresse suivante : 29 rue Méhul 08600 Givet ou par mail : environnement@ardennerivesdemeuse.com

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service Environnement au 03.24.41.50.90.



Nos composteurs



Dimensions / Poids / Épaisseurs :

COMPOSTEURS	400 L BOIS	600 L BOIS	390 L PLASTIQUE	620 L PLASTIQUE	BIOSEAU 10 L	LOMBRI- COMPOSTEUR 40 L
HAUTEUR (CM)	79,50	79,50	94,60	79,00	31,80	49
DIMENSIONS	81,50 x 81,50	96,50 x 96,50	80,10 x 80,10	Hexagonal Diam : 126	24,60 x 27,80	Diamètre : 47
POIDS A VIDE (KG)	23	25	16,50	22	0,725	7,20

Garantie :

La Communauté de Communes garantit, pendant 1 an, le composteur, à partir de sa date de réception, contre tous vices et défauts de fabrication. Cette garantie ne s'applique pas en cas de détérioration due à une utilisation anormale, non prévue par les notices d'utilisation ou le non-respect des instructions d'assemblage. Toute modification apportée au produit sans l'accord préalable du vendeur entraîne la perte de la présente garantie. Cette garantie couvre la résistance à la corrosion des parties métalliques, suivant les normes de performance : NFA 91011, NFA 91102 et la norme d'exigence NFX 41002.

Durant cette période de garantie, la Communauté de Communes fournira gratuitement les pièces nécessaires à la réparation du composteur.